VOYAGER
au XVIIIe siècle

TDS

Textes et
Documents
sur la
Somme

n° 22

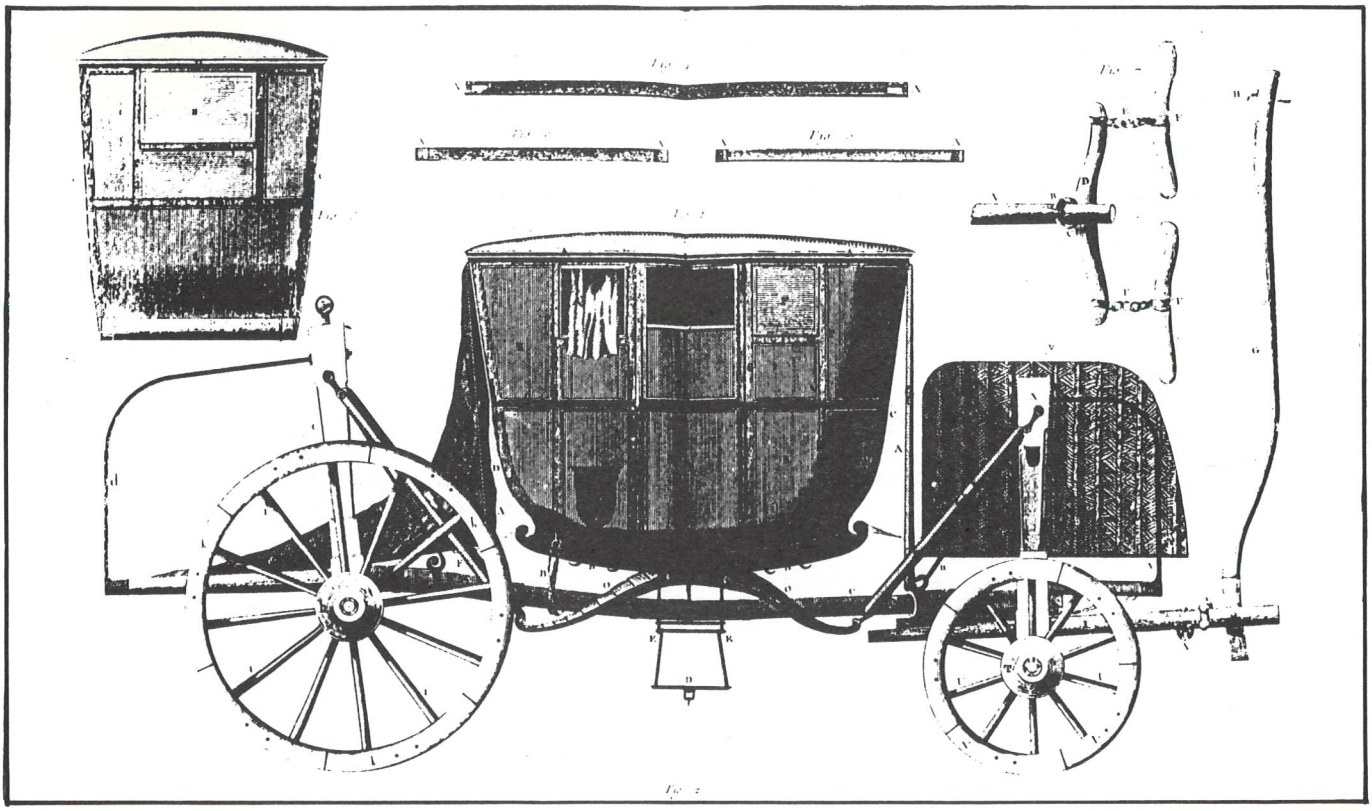

Bulletin du Service Educatif
des Archives de la Somme

T.D.S. n° 22. Amiens, novembre 1987

En mai 1986, nous avions présenté, aux Archives départementales, une exposition de documents sur le thème "Routes et chemins de Picardie au XVIIIe siècle". Au même moment, paraissait, au C.R.D.P. d'Amiens, un dossier préparé par les services éducatifs des Archives de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, "Sur les routes de Picardie à la fin de l'Ancien Régime". A la suite des recherches effectuées à cette double occasion, nous avions conservé dans nos cartons quelques fac-simile de documents intéressants, concernant plus spécialement les voyages. Nous vous les présentons aujourd'hui sous la forme d'un petit dossier T.D.S., particulièrement concret et utilisable dès l'école élémentaire. Il pourra également servir aux professeurs de Français qui y trouveront des matériaux à l'appui de tel ou tel exercice de lecture dirigée.

A.M. COUVRET
Directeur des Services
d'Archives

X. LOCHMANN
Animateur du
Service éducatif

LE CONDUCTEUR FRANÇAIS,

CONTENANT

Les Routes deſſervies par les nouvelles Diligences, Meſſageries & autres Voitures publiques;

AVEC

Un Détail Hiſtorique & Topographique des endroits où elles paſſent, même de ceux qu'on peut appercevoir; des Notes curieuſes ſur les Chaînes des Montagnes qu'on rencontre.

ENRICHI DE CARTES TOPOGRAPHIQUES,

Dont les Routes ſont diſtinguées par une couleur;

Dreſſées & Deſſinées ſur les lieux

PAR L. DENIS GÉOGRAPHE.

ROUTE DE PARIS A AMIENS.

Prix, 24 ſols.

A PARIS,
Chez RIBOU, Libraire, paſſage Saint-Germain-l'Auxerrois.

M. DCC. LXXVI.
AVEC PRIVILÉGE DU ROI.

Les habitans ſont occupés à faire des pluches pour Amiens; traverſez le village, laiſſant des marres à gauche. A côté de la ſeconde on voit le château & l'égliſe, & le chemin de Vers, trois quarts de lieues ſur la riviere de Celle. Suivez, détournez à gauche, & paſſez devant un abreuvoir qui eſt près du château à gauche. En quittant le village on tourne à droite, & l'on voit diſtinctement Clairy, Gainemicourt; & plus loin Revelles & les environs. (Voyez la carte).

En ſuivant on laiſſe à gauche une croix entourée de hayes. La vue eſt bornée à droite & à gauche. On voit Salleux dans un fond, & Clairy au-deſſus, &c.

Deſcendez la côte, qui a une demi-lieue de pente, regardez à droite les arbres, à une bonne demi-lieue de la route, où étoit la croix de Bonne-Joie ou du Mont blanc, ſur la route de Brunehaut, c'eſt le chemin Romain dont on a parlé en ſortant de S. Juſt. A l'horiſon l'on voit Gentelles & Cachy, villages, trois lieues.

Deſcendez cinq cens pas avant le moulin neuf qui eſt à gauche, voyez à droite la tour de Corbie, & à gauche Gainemicourt & Clairy, & plus loin Piſſy & Revelles. Pont-de-Metz eſt à trois quarts de lieue à gauche du moulin; au-deſſus Fourdrinoy, & à ſa droite le château de Péquigni.

Au-deſſus de la ville d'Amiens, à l'horiſon, l'on apperçoit Vinacourt. Ce village eſt un des plus gros qu'il y ait en France: on m'a aſſuré qu'il y avoit ſix cens feux. Les bois à droite de la route de Dourlens, que

l'on voit au-deſſus de la ville, ſont ceux d'Amiens.

Etant au moulin examinez la ville d'Amiens à commencer à gauche: l'on voit une eſpece de vill., c'eſt N. D. de Grace. Vis-à-vis, en retirant ſur la droite, on apperçoit les arbres de l'Authois, qui eſt une des belles promenades de la France. L'on diſtingue N. D. qui eſt la Cathédrale. Le Beuffroy, qui eſt une groſſe tour. La fleche à droite de N. D. ſont les Jacobins. Les arbres en-deça ſont ceux du mail, qu'on embellit tous les jours; à l'extrémité de la ville à droite, on voit S. Acheuil, abbaye, & plus loin à l'horiſon, quelques villages, & l'abbaye de Corbie, ville ſur la Somme, quatre lieues d'Amiens au levant; à la droite de Corbie, dans le lointain, ſont les villages de Gentelles & de Cachy. Deſcendez, voyez S. Honoré à gauche, qui eſt une aide pour le fauxbourg qui dépend de S. Remi.

Arrivez au fauxbourg de Beauvais, ſuivez & paſſez à côté d'un abreuvoir à gauche, à côté eſt le chemin de Beauvais; en avançant laiſſez le bureau des Meſſageries de Cambray, de Rouen, &c. à droite.

Etant à une demi-lune, vis-à-vis d'un calvaire à droite, il y a une jolie plantation d'arbres; arrivez à la porte de Beauvais, & entrez dans la ville *d'Amiens*. . . . . 31 ¾

Cette ville eſt ſituée ſur la riviere de Somme, qui la traverſe par pluſieurs bras. C'étoit anciennement la Capitale des peuples appellés *Ambiani*, & eſt aujourd'hui celle de la Picardie. C'eſt une des plus peuplées qu'il y ait à cauſe des manufactures

Document 2

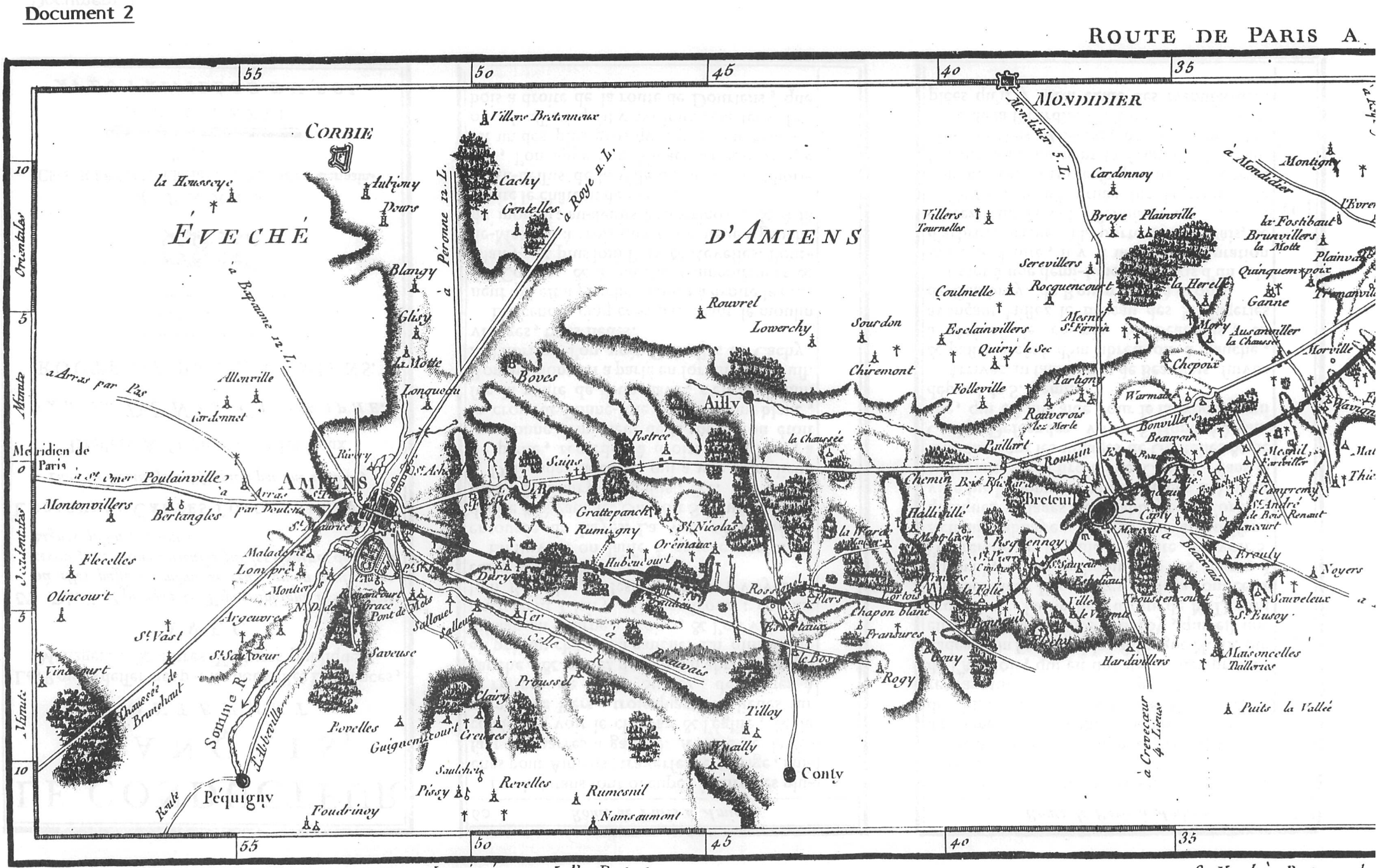
ROUTE DE PARIS A
55
50
45
40
35
10
5
0
5
10
Orientales
Méridionales
Occidentales
Septentrionales
CORBIE
MONDIDIER
ÉVECHÉ
D'AMIENS
AMIENS
Péquigny
Conty
Breteuil
Ailly
Boves
Poulainville
Montonvillers
Bertangles
Fleselles
Olincourt
St Vast
Vinacourt
Allonville
Cardonnet
Blangy
Glisy
Longueau
Cachy
Gentelles
Aubigny
Dours
la Housoye
Villers Bretonneux
Rouvrel
Lowerchy
Sourdon
Chiremont
Coulmelle
Esclainvillers
Quiry le Sec
Folleville
Rouvrois
Tartigny
Cardonnoy
Broye
Plainville
Villers Tournelles
Serevillers
Rocquencourt
Mesnil St Firmin
Coullemont
Ganne
Chepoix
Morvillers
Ausanvillers
la Chaussée
Fostrée
Saigneville
Rivery
St Acheul
Grattepanche
Rumigny
St Nicolas
Orémaux
Hubaudcourt
Dury
Maladrerie
Montiers
Argeuves
St Sauveur
Saveuse
Salouel
Prouzel
Clairy
Povelles
Guignemicourt
Creuses
Saulchoy
Pissy
Revelles
Rumesnil
Namsaumont
Foudrinoy
Tilloy
Hailly
Rogy
Fransures
Chapon blanc
Plers
Rossignol
Hallivillé
Chemin
Paillart
Romain
Capy
Warmaise
Bonviller
Beaucourt
Mesnil Verderel
Camprémy
Breuly
Noyers
Sauveleux
Maisoncelles Tallerive
Hardavillers
Puits la Vallée
Montigny
Brunvillers la Motte
Quinquempoix
Ecoivres
Morville
Havrincourt
Thiepval
Bray
Corbie
Amiens
Paris
Meridien de Paris
Route
Chaussée de Brunehaut
Somme R.
Ancre R.
Luce R.
Avre R.
Noye R.
Hallue R.
Ellebarde
Calle
Bavaisis
Montdidier 5. L.
Péronne 12. L.
Roye 8. L.
Bapaume 12. L.
Crevecœur 4. Lieues
à Montdidier
à Arras par Pas
à St Omer par Doullens
Chalmandrier Sculp.
Imprimé par J.B. Duterte
Se Vend à PARIS che

Les Châteaux ſitués ſur les grandes Routes, & à leur proximité, ſeront ſervis par les Poſtes les plus voiſines; pourront néanmoins les Couriers, qui viendroient pour peu d'heures à un Château, y garder pour leur retour les chevaux qui les auroient amenés, en payant la dépenſe ou rafraîchiſſement des chevaux: ceux qui y paſſeront un plus long-tems, ou y auront couché, ſeront obligés d'envoyer chercher leurs chevaux dans la Poſte la plus prochaine du lieu.

Poſtes frontières.

Les Maîtres des Poſtes frontières ne conduiront aux Poſtes étrangères, qu'en ſe faiſant payer d'avance & en monnoies étrangères. (*Ord. des 29 Févr. 1740, 1 Juillet 1746, 18 Juin 1758, & 27 Février 1762.*)

Embarquements.

Lorſque des Couriers arrivés en Poſte, la quitteront pour s'embarquer ſur les Rivières, le Fermier des Coches & Diligences d'eau, ou le Batelier des Villes où ces Poſtes ſont ſituées, ne pourra embarquer leſdits Couriers qu'en payant aux Maîtres de Poſte trois livres pour chacune perſonne, ſoit Maître, ou Domeſtique.

Ceux-là ſont réputés Couriers, qui embarquent Berlines ou Chaiſes, Selles ou Bottes. (*Ordonnances des 19 Août 1731, & 15 Avril 1746.*)

Chevaux de malle ou de ſervice.

Il eſt défendu à tous Couriers d'enlever, par ruſe ou par violence, les chevaux deſtinés au ſervice de la Malle, ou bien ceux que les Maîtres des Poſtes auroient ordre de réſerver. (*Ordonn. du 6 Déc. 1736.*)

Police.

Les Couriers à franc-étrier ne peuvent ſe ſervir de brides à eux appartenantes. (*Ordonn. de 1770.*)

Ils ne doivent pas, quand ils ſont en guides, paſſer devant le Poſtillon; & il eſt défendu à tous Maîtres de Poſte de donner des chevaux aux Couriers en guides

qui arriveront à leur poſte, ſi le Poſtillon qui doit les conduire n'eſt arrivé, n'a reconnu le cheval en état, & n'a déclaré la courſe & les Guides payés. (*Ordonnance du 8 Décembre 1738.*)

S'ils accompagnent une Voiture, ils ne peuvent la précéder que d'une poſte; & il leur eſt défendu de partir avant que la Voiture, qu'ils auront précédée, ſoit arrivée au Relais. (*Ordonn. du 28 Novembre 1756.*)

Il eſt défendu à tous Couriers de frapper ni ſouffrir que leurs Domeſtiques frappent aucuns Poſtillons, ni de fouetter ou faire fouetter les chevaux, de les forcer ou maltraiter, & en général de commettre aucune violence dans les Poſtes, ſous peine de déſobéiſſance aux ordres du Roi, & de répondre en leurs propres & privés noms, des dommages qu'ils auront cauſés. (*Ordonn. des 29 Janv. 1676, 10 Juillet 1720, 8 Oct. 1738, & 28 Novembre 1756.*)

Les Poſtillons, qui donneront lieu aux Couriers de porter contr'eux de juſtes plaintes, ſeront ſévérement punis, après qu'elles auront été vérifiées.

Les Maîtres de Poſte ne peuvent être contraints à fournir des chevaux pour être attelés à une Voiture avec d'autres chevaux, que ceux employés au ſervice de la Poſte.

Les Couriers ne peuvent forcer les Poſtillons à paſſer qu'un Relais, encore eſt-ce dans le cas où il n'y auroit pas les chevaux néceſſaires à la Poſte, & après que ceux qui doivent paſſer auront rafraîchi.

Dans le cas où les Poſtillons ne trouvent, à la première Poſte où ils amenent un Courier, qu'une partie des chevaux néceſſaires pour les relayer, ils doivent, après avoir fait rafraîchir ceux de leurs chevaux qui ſont en état de paſſer, les faire courir avec ceux qu'ils auront trouvés; & chaque cheval ſera conduit par ſes Poſtillons.

Dans les moments où le nombre des Couriers excède celui des chevaux deſtinés à les ſervir, il eſt permis aux Poſtillons, lorſqu'ils ſe rencontreront à moitié de leur courſe, de changer les chevaux.

Les Couriers doivent être ſervis dans les Poſtes conſéquemment à la date de leur arrivée ou de celle

de leur Avant-Courier, quand ils en ont un qui les précède.

Deux Voitures attelées d'un même nombre de chevaux, ne pourront ſe paſſer; elles marcheront dans l'ordre où elles ſeront arrivées à la Poſte.

Dans le cas où les chevaux d'une Poſte ſuffiſamment fournie, ſont en courſe, le Maître de Poſte n'eſt pas obligé d'en louer pour faire le ſervice des Couriers qui arriveront; & ces derniers doivent attendre que les chevaux ſoient de retour, & aient rafraîchi.

Il eſt défendu aux Maîtres des Poſtes de ſe ſervir de Poſtillons âgés de moins de ſeize ans.

Les Poſtillons ne pourront quitter leurs Maîtres, ſans les avoir avertis au moins quinze jours à l'avance; il eſt défendu à tout Maître de Poſte de recevoir à ſon ſervice aucun Poſtillon, qui ne ſoit muni d'un Certificat du Maître qu'il a quitté.

CALCUL proportionel de ce qui doit être payé par les Couriers aux Maîtres des Poſtes.

DISTANCES.	Nombre des Chevaux & le Prix conſéquent.									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Demi-Poſte.	l. ſ. d. 12 6	l. ſ. 1 5	l. ſ. 1 17 6	l. ſ. 2 10	l. ſ. d. 3 2 6	l. ſ. 3 15	l. ſ. d. 4 7 6	l. 5	l. ſ. d. 5 12 6	l. ſ. 6 5
Poſte.	l. ſ. 1 [illegible]	l. ſ. 2 10	l. ſ. 3 15	l. [illegible]	l. ſ. 6 5	l. ſ. 7 10	l. ſ. 8 15	l. 10	l. ſ. 11 5	l. ſ. 12 10
Poſte & demie.	l. ſ. d. 1 17 6	l. ſ. 3 15	l. ſ. d. 5 12 6	l. ſ. 7 10	l. ſ. d. 9 7 6	l. ſ. 11 5	l. ſ. d. 13 2 6	l. 15	l. ſ. d. 16 17 6	l. ſ. 18 15
Deux Poſtes.	l. ſ. 2 10	l. 5	l. ſ. 7 10	l. 10	l. ſ. 12 10	l. 15	l. ſ. 17 10	l. 20	l. ſ. 22 10	l. 25
Deux Poſtes & demie.	l. ſ. d. 3 2 6	l. ſ. 6 5	l. ſ. d 9 7 6	l. ſ. 12 10	l. ſ. d 15 12 6	l. ſ. 18 15	l. ſ. d 21 17 6	l. 25	l. ſ. d 28 2 6	l. ſ. 31 5
Trois Poſtes.	l. ſ. 3 15	l. ſ. 7 10	l. ſ. 11 5	l. 15	l. ſ. 18 15	l. ſ. 22 10	l. ſ. 26 5	l. 30	l. ſ. 33 15	l. ſ. 37 10
Trois Poſtes & demie.	l. ſ. d. 4 7 6	l. ſ. 8 15	l. ſ. d 13 2 6	l. ſ. 17 10	l. ſ. d 21 17 6	l. ſ. 26 5	l. ſ. d 30 12 6	l. 35	l. ſ. d 39 7 6	l. ſ. 43 15
Et quatre Poſtes.	l. 5	l. 10	l. 15	l. 20	l. 25	l. 30	l. 35	l. 40	l. 45	l. 50

LISTE GÉNÉRALE DES POSTES DE FRANCE,

DRESSEE

par ordre de M. RIGOLEY, Baron D'OGNY, Intendant-Général des Courriers, Poſtes & Relais de France.

Communications près d'Amiens, avec Roye.

d'AMIENS à Ourges . . . . . *deux Poſtes.*
d'Ourges à Saint-Martz . . . . . *Poſte.*
de Saint-Martz à Roye . . . . . *deux Poſtes.*

avec Compiégne.

d'AMIENS à Moreuil . . . . . *deux Poſtes & dem.*
de Moreuil à Montdidier . . . . . *deux Poſtes.*
de Montdidier à Cuvilly. . . . . *deux Poſtes.*
le 3e cheval réciproquement pour ſix mois.
de Cuvilly à Mouchy . . . . . *Poſte & dem.*
de Mouchy à Compiégne . . . . . *Poſte.*

Communications de Montdidier.

de Montdidier
- *au* Bois-de-Liheu . . *trois Poſtes* le 3e cheval réciproquement pour l'année.
- à Gournay-ſur-Aronde. *deux P. & d.* le 3e cheval réciproquement pour l'année.
- à Conchy-les-Pots . *deux Poſtes.* le 3e cheval réciproquement pour ſix mois.
- à Roye . . . . . *deux Poſtes.* le 3e cheval réciproquement pour ſix mois.
- à Saint-Martz . . . *deux Poſtes.* le 3e cheval réciproquement pour ſix mois.
- à Saint-Juſt . . . . . *deux Poſtes.* le 3e cheval réciproquement pour ſix mois.
- à Wavigny. . . . . *deux Poſtes.* le 3e cheval réciproquement pour ſix mois.
- à Breteuil . . . *deux Poſtes & dem.* le 3e cheval réciproquement pour l'année.

Route de PARIS *à* DUNKERQUE, *par Senlis, Roye, Péronne, Arras, Béthune, Aire, Saint-Omer, la Recouſſe & Gravelines.*

36 Poſtes.

de PARIS *au* Bourget . . . *Poſte R. & dem. ſimpl.*
du Bourget *à* Louvres . . . . . *Poſte & dem.*
de Louvres *à* la Chapelle-en-Serval . *Poſte & dem.*
de la Chapelle-en-Serval *à* SENLIS . . *Poſte.*
de Senlis *au* Pont-Sainte-Maixence. . *Poſte & dem.*
du Pont-Ste-Maixence *au* Bois-de-Liheu. *Poſte & dem.*
du Bois-de-Liheu *à* Gournay . . . . . *Poſte.*
de Gournay-ſur-Aronde *à* Cuvilly. . *Poſte.*
de Cuvilly *à* Conchy-les-Pots . . . . *Poſte.*
de Conchy-les-Pots *à* Roye . . . . . *Poſte & dem.*
de Roye *à* Fonches . . . . . *Poſte.*
de Fonches *à* Marché-le-Pot . . . . . *Poſte.*
de Marché-le-Pot *à* Péronne . . . . *Poſte & dem.*
de Péronne *à* Sailly-en-Arrouaiſe . . . *Poſte & dem.*
de Sailly-en-Arrouaiſe *à* Bapaume . . *Poſte.*
de Bapaume *à* Hervillé . . . . . *Poſte.*
d'Hervillé *à* ARRAS . . . . . *Poſte & dem.*
d'Arras *à* Souchet . . . . . *Poſte & dem.*
de Souchet *à* Bethune . . . . . *deux Poſtes.*
de Béthune *à* Lillers . . . . . *Poſte & dem.*
de Lillers *à* Aire . . . . . *Poſte & dem.*
d'Aire *à* SAINT-OMER . . . . . *deux Poſtes.*
de Saint-Omer *à* la Recouſſe . . . . *deux Poſtes.*
de la Recouſſe *à* Gravelines . . . . . *deux Poſtes.*
le 3e cheval réciproquement pour l'année.
de Gravelines *à* DUNKERQUE. . . . *deux Poſtes.*
le 3e cheval réciproquement pour l'année.

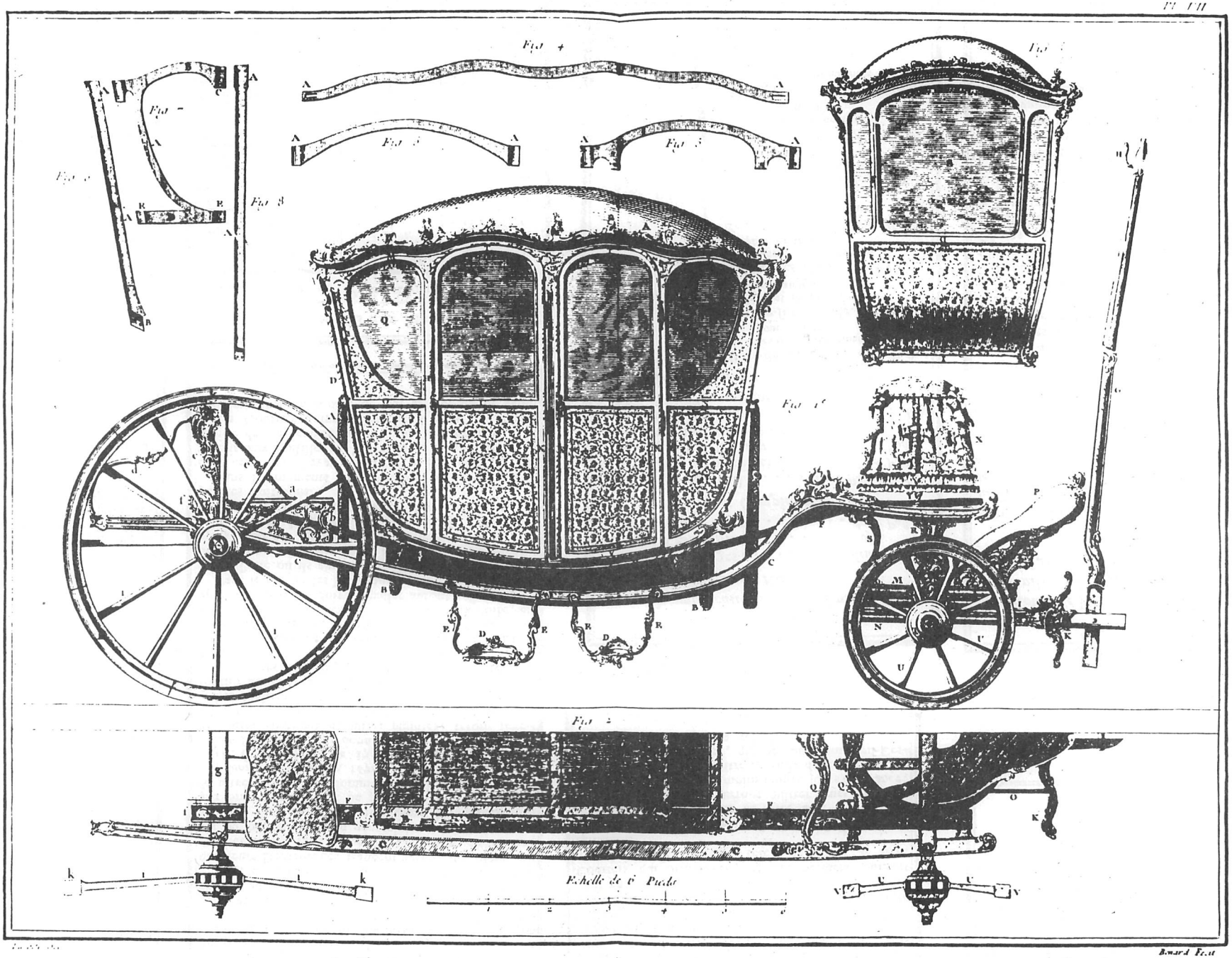

Sellier-Carossier, Berline de Campagne à 4 Portieres.

Document 4

Et le vendredy vingt de cemois d'août, nous conseiller du Roy, commissaire susdit, sommes partis de la ville d'Amiens accompagnés d'Etienne Hyacinte Hergosse, commis greffier, dudit Debray qui a apposé les scellés, du priseur et du controlleur aux prisées et ventes, et encore dud. Me Saladin, audit nom de procureur de ladite dame Lefort ve de Chateauneuf et tous ensemble nous avons été prendre gîte a Abbeville, distant de dix lieües de cette ville d'Amiens, et avons signé avec led. me Saladin et les officiers sus nommés.

TRIPIER SALADIN

Le Lendemain samedy nous sommes partis d'Abbeville accompagnés comme en la journée d'hier et nous avons été coucher en la ville de Montreüil sur Mer et avons signé avec led. me Saladin et les officiers sus nommés.

TRIPIER SALADIN

Et le dimanche vingt deux août aud. an, nous sommes partis de la ville de Montreüil, accompagnés comme cy dessus et nous sommes arrivés en ladite maison de Hames avec led. me Saladin et les officiers sus nommés et avons signé.

TRIPIER SALADIN

Document 5

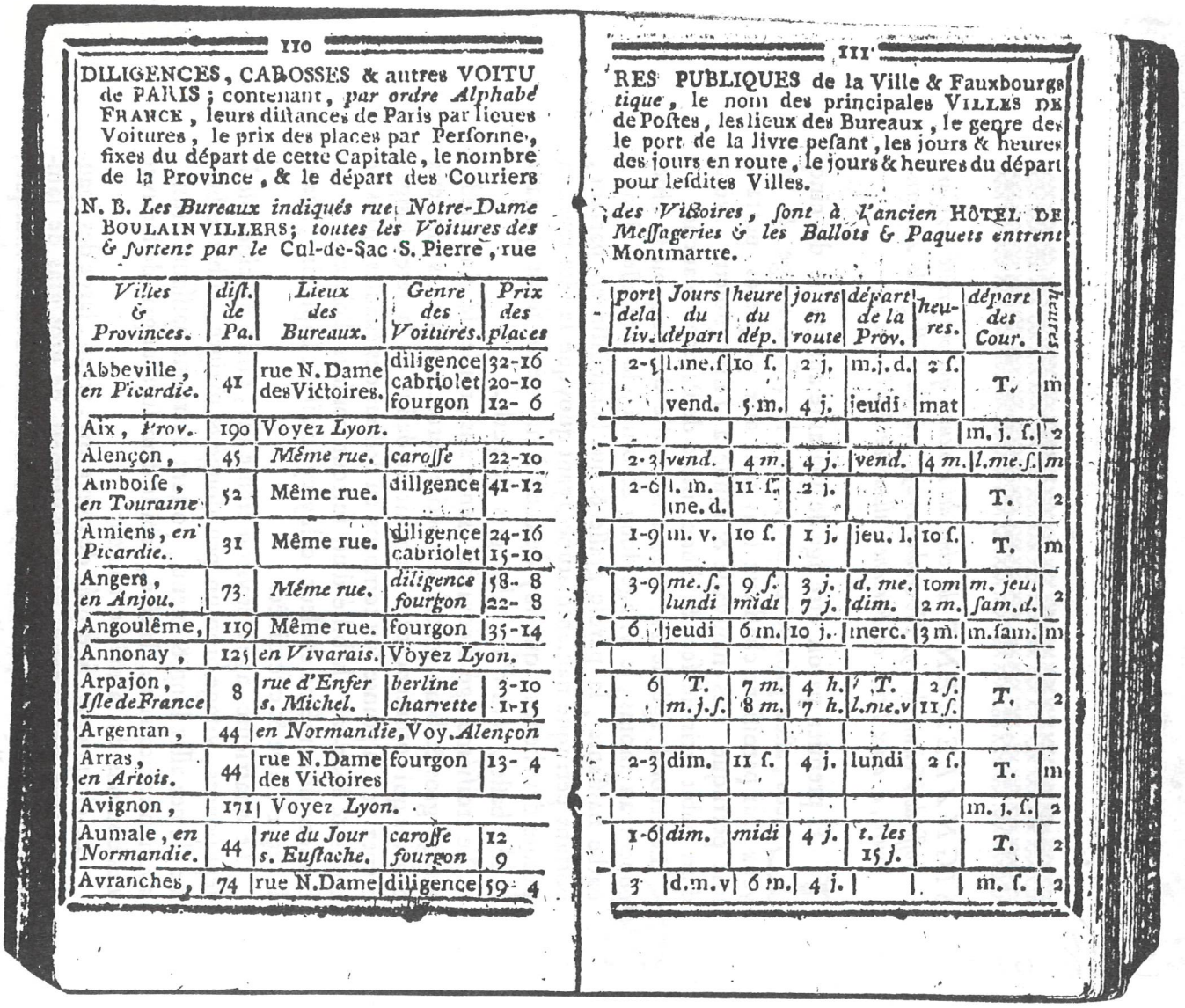

110

DILIGENCES, CABOSSES & autres VOITU de PARIS ; contenant, *par ordre Alphabé* FRANCE, leurs distances de Paris par lieues Voitures, le prix des places par Perſonne, fixes du départ de cette Capitale, le nombre de la Province, & le départ des Couriers

N. B. *Les Bureaux indiqués rue Notre-Dame* BOULAINVILLERS; *toutes les Voitures des & ſortent par le* Cul-de-Sac S. Pierre, rue

Villes & Provinces.	*diſt. de Pa.*	*Lieux des Bureaux.*	*Genre des Voitures.*	*Prix des places*
Abbeville, *en Picardie.*	41	rue N. Dame des Victoires.	diligence cabriolet fourgon	32-16 20-10 12- 6
Aix, *Prov.*	190	Voyez *Lyon.*		
Alençon,	45	*Même rue.*	*caroſſe*	22-10
Amboiſe, *en Touraine*	52	Même rue.	dillgence	41-12
Amiens, *en Picardie.*	31	Même rue.	diligence cabriolet	24-16 15-10
Angers, *en Anjou.*	73	*Même rue.*	*diligence* *fourgon*	58- 8 22- 8
Angoulême,	119	Même rue.	fourgon	35-14
Annonay,	125	*en Vivarais.*	Voyez *Lyon.*	
Arpajon, *Iſle de France*	8	*rue d'Enfer s. Michel.*	*berline* *charrette*	3-10 1-15
Argentan,	44	*en Normandie,* Voy. *Alençon*		
Arras, *en Artois.*	44	rue N. Dame des Victoires	fourgon	13- 4
Avignon,	171	Voyez *Lyon.*		
Aumale, *en Normandie.*	44	*rue du Jour s. Euſtache.*	*caroſſe* *fourgon*	12 9
Avranches,	74	rue N. Dame	diligence	59- 4

111

RES PUBLIQUES de la Ville & Fauxbourgs *tique*, le nom des principales VILLES DE de Poſtes, les lieux des Bureaux, le genre des le port de la livre peſant, les jours & heures des jours en route, le jours & heures du départ pour leſdites Villes.

des Victoires, ſont à l'ancien HÔTEL DE *Meſſageries & les Ballots & Paquets entrent* Montmartre.

port de la liv.	*Jours du départ*	*heure du dép.*	*jours en route*	*départ de la Prov.*	*heures.*	*départ des Cour.*	*heures*
2-5	l.me.ſ vend.	10 ſ. 5 m.	2 j. 4 j.	m.j.d. jeudi	2 ſ. mat	T.	m
						m. j. ſ.	2
2-3	*vend.*	*4 m.*	*4 j.*	*vend.*	*4 m.*	*l.me.ſ.*	*m*
2-6	l. m. me. d.	11 ſ.	2 j.			T.	2
1-9	m. v.	10 ſ.	1 j.	jeu. l.	10 ſ.	T.	m
3-9	*me. ſ.* *lundi*	*9 ſ.* *midi*	*3 j.* *7 j.*	*d. me.* *dim.*	*10m* *2 m.*	*m. jeu.* *ſam. d.*	2
6	jeudi	6 m.	10 j.	merc.	3 m.	m. ſam.	m
6	T. m. j. ſ.	7 m. 8 m.	4 h. 7 h.	T. l.me.v	2 ſ. 11 ſ.	T.	2
2-3	dim.	11 ſ.	4 j.	lundi	2 ſ.	T.	m
						m. j. ſ.	2
1-6	*dim.*	*midi*	*4 j.*	*t. les 15 j.*		T.	2
3	d.m.v	6 m.	4 j.			m. ſ.	2

SIGNALEMENT de cinq des Voleurs, qui ont arrêté un Carroſſe de Voiture le 19. Novembre 1723. prés du Village de Mazencourt, à deux lieües de Peronne, allant de Paris à Lille.

LE premier paroît étre âgé de quarante ans, taille de cinq pieds, aſſez gros de corps, trapu, le viſage rouge, & les yeux qui paroiſſent chaſſieux ſans poil aux paupieres, portant une perruque tres-mauvaiſe & rouſſe à l'Eſpagnolette, vêtu d'un habit gris de fer, & d'une culote de Peluche blanche.

Le ſecond âgé de 24. à 25. ans, taille de cinq pieds cinq pouces au moins, le viſage long & brun, le nez aſſez long, barbe naiſſante, la parole graſſe & qui berdoüille en parlant, portant perruque naiſſante brune ayant quoyque la tête razée la pointe des cheveux qui luy deſcend à moitié du front, portant la tête baſſe, vêtu d'un habit gris de perle.

Le troiſiéme âgé d'environ trente ans, taille de cinq pieds, viſage gros & beau picoté de petite verole, ayant ſes cheveux châtins qui commencent à blanchir au deſſus de la tête, longs, crepez par la pointe luy tombans au deſſous des épaules, gros de corps & bien-fait, habillé d'un ſurtout couleur d'olive avec les boutons de la même couleur, celuy-cy ſe diſant Lapidaire, ayant la voix claire & effeminée.

Le quatriéme, âgé d'environ trente ans, taille de cinq pieds ſept pouces, viſage brun un peu alongé & maigre, la barbe brune, le nez aſſez long & menu, portant perruque naiſſante brune, ayant une cicatrice à la tête, habillé d'un ſurtout gris de fer avec des boutons de la même couleur.

Le cinquiéme, âgé prés de trente ans, trapu, large des épaules, viſage gros & rond, blanc & vermeil, de gros gras de jambes, portant perruque blonde, ayant un habit couleur muſque, une bague d'or garnie d'une pierre rouge en façon de cachet.

Tous cinq montez ſur des chevaux noirs, à peu prés taille de Dragons, ayant tous des guêtes de toile aux jambes, tous des manteaux bleus, tous des piſtolets à larçon de la ſelle, tous des chaprons bleus garnis de galon blanc.

EFFETS VOLEZ.

Une Epée à poignée d'argent, & une paire de piſtolets garnie d'acier, ſur leſquels le nom de Gruche, Armurier, eſt gravé.

Une autre Epée d'argent unie, une Bague d'or avec une enceinte d'hyacinte oriental, une boëtte de bois blanc dans laquelle étoient quatre boëttes d'argent à l'Angloiſe & le ſurtout de même, pour des Montres adreſſant à M. Gamont, Orlogeur à Lille.

Douze couverts d'argent, tant en cuilleres, fourchettes & couteaux, deux Chandeliers, une Salliere, trois Goblets d'argent, une Bague d'or, une Boëtte avec pluſieurs bijoux, un Chapeau de caſtor neuf.

Un Porte-feüille de fer blanc dans lequel il y a une Lettre de change de la ſomme de ſix cens livres du Sieur Bucquet de Paris, payable dans ſix ſemaines, & un Chapeau bordé d'argent.

Une autre Epée à poignée d'argent garnie d'acier.

Une petite Boëtte de ſapin à l'adreſſe de la Damoiſelle Thereſe, rüe des Jeſuites à Arras.

Une autre petite Boëtte adreſſée au Sieur Cartille, Orlogeur à Lille, contenant deux boëttes & Etuys de montres d'argent, & un Cadran auſſi d'argent de la valeur de quatre-vingt livres.

Une Bague fauſſe montée en or de la valeur de douze livres.

Quatre onces & demie de galon d'or, trois onces de fil d'argent, & une once & demie de fil d'or.

Paris ce xbre 1775.
mm. 10 xbre.

un mecq le 7 xbre
répondre le même jour, que
cette affaire étoit de la compétence
de m. l'intendant de Soissons

Plainte contre les
rouliers qui empêchent
la circulation des
voitures sur les
grandes routes

Il me revient, Monsieur, des plaintes continuelles contre les voituriers qui roulent sur les grandes Routes. Il paroit que ces Gens ne font plus aucun cas des Ordonnances qui ont été rendues pour les obliger à faciliter le passage aux Voyageurs, et surtout aux personnes qui courent la poste. Je reçois aussi journellement les mêmes plaintes de la part de l'administration des Messageries. Les Nouvelles Diligences que cette Régie commence à employer pour le service Public, sont exposées à des Dangers sans nombre, et à être considérablement retardées dans leur marche par la mauvaise volonté des Roulliers qui refusent de céder aux Postillons une partie suffisante du Pavé de la Route. Vous en trouverez une preuve en prenant lecture des deux lettres dont je joins ici copie

DÉPARTEMENT DE L'ARCHIVES C 1345 15

et par lesquelles l'administration me rend compte d'une scene facheuse qui est arrivé le 2 de ce mois à l'un de ses Préposés entre Clermont et St Just. Je vous prie, Monsieur, de ne point différer de prendre connoissance de cette affaire, qui interesse autant la sureté des Voyageurs, que celle des commis de l'administration, et si, comme je le presume, il y a lieu de prononcer des condamnations contre le coupable vous voudrez bien les consigner dans une Ordonnance qui puisse être affichée dans toutes les villes situées sur les grandes Routes

Je suis tres parfaitement Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Turgot

Document 7

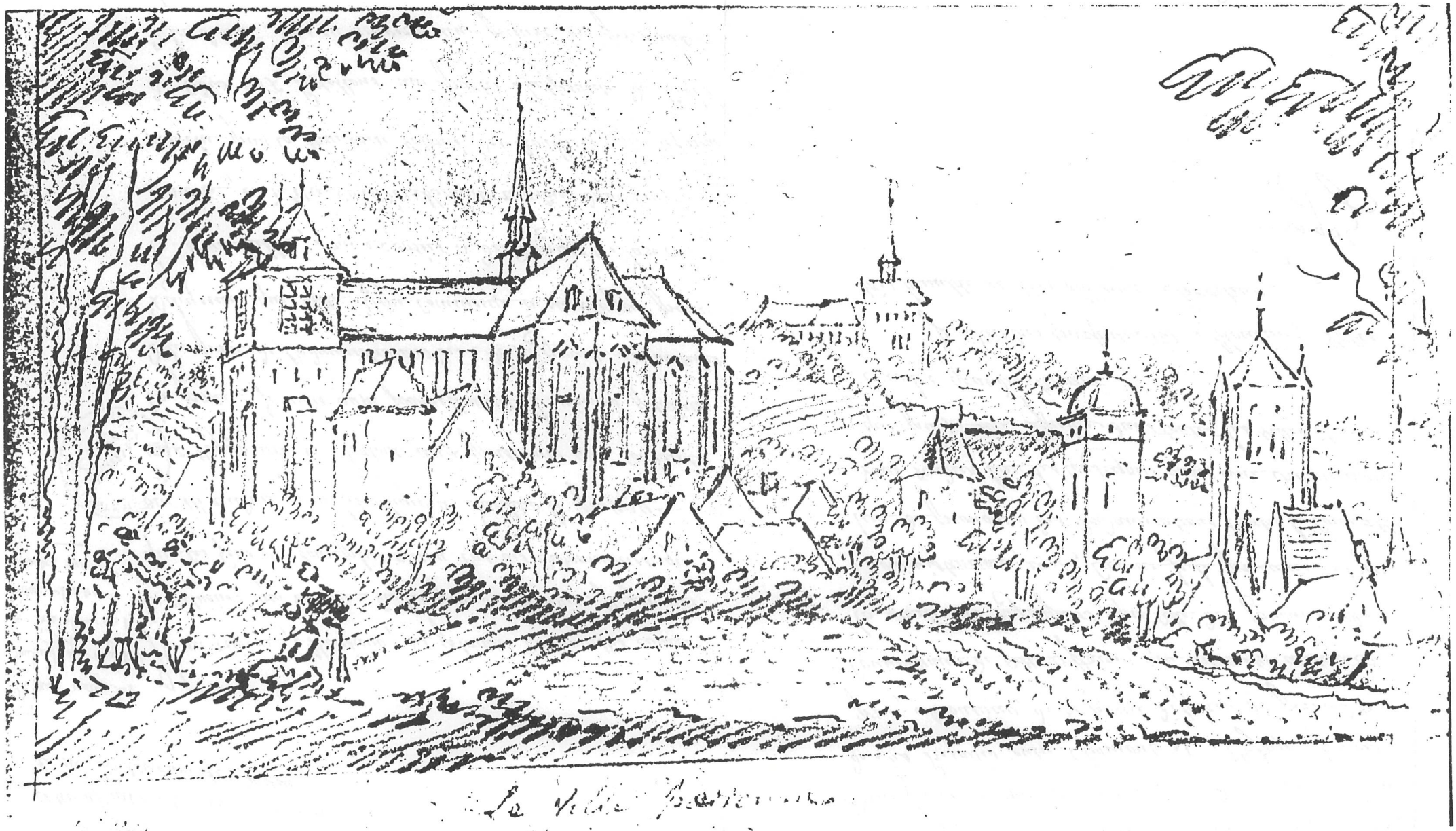

Document 8

PRESENTATION DES DOCUMENTS

Document 1 . **L'itinéraire.** "Le Conducteur Français, contenant les Routes desservies par les nouvelles Diligences... par L. Denis, géographe. Route de Paris à Amiens", Paris, 1776. Extraits (Arch. dioc. d'Amiens)

Ce guide, dont il existe des versions pour plusieurs routes picardes (Paris-Valenciennes, Paris-Saint-Quentin,...), donne une description très détaillée des paysages traversés par le voyageur. C'est un véritable guide touristique, accompagné d'une belle carte. **(Document 2).**

Document 3 . **Le coût et les règlements.** Extraits de la "Liste générale des Postes de France...". Paris, 1773. (Arch. dioc. d'Amiens)

Nous avons tiré 3 types de documents de ce petit guide :
- des extraits du règlement des Postes. Les "Couriers" sont les personnes qui utilisent les services de la Poste aux chevaux, autrement dit, les voyageurs. Les "Postillons" sont les employés du relais de Poste, qui accompagnent les chevaux jusqu'au relais suivant et ont mission de les ramener ensuite à bon port.

- les distances entre les relais sur la route Paris-Dunkerque et autour d'Amiens et de Montdidier.

- le tarif suivant la distance et le nombre de chevaux empruntés.

Document 4 . **Les véhicules.** Planche de l' "Encyclopédie" (tome IX). Une berline de campagne à 4 portières.

Les voitures étaient d'une grande diversité. (cf. la diligence reproduite sur la couverture).

La berline est une voiture spacieuse, beaucoup plus lourde et moins rapide, que la chaise de poste. Les élèves peuvent en admirer quelques modèles au musée de la voiture du château de Compiègne. Ces véhicules étaient très colorés. Le comte Leclercq de Bussy, par exemple, possédait "une berline fond vert doublée en velours d'utrek cramoisi...".

Document 5 . **La durée des voyages.**

a) Extrait de l'inventaire après décès de P. de Châteauneuf. 1763. (A.D. Somme 1 B 2562).

Les hommes de loi du bailliage d'Amiens qui ont mission de dresser l'inventaire se rendent à Hames (Pas-de-Calais), pour inventorier la maison de campagne du défunt. Le voyage aller dure 3 jours...

b) Extrait du "Trésor des Almanachs, Etrennes Nationales, curieuses, nécessaires et instructives pour l'année 1785..."

On y trouve les horaires et les tarifs des "diligences, carosses et autres voitures publiques" au départ de Paris pour les "principales villes de France".

Ainsi, la diligence à destination d'Abbeville part le lundi, le mercredi et le samedi, à 10h du soir, de Paris et reste 2 jours en route. Le fourgon, dans lequel la place coûte presque trois fois moins cher, met deux fois plus de temps...

Document 6 . Les dangers du voyage. "Signalement de cinq des voleurs qui ont arrêté un carosse de voiture le 19 novembre 1723..." A.D. Somme C 28/1.

Document particulièrement évocateur et haut en couleurs. La description des voleurs permet un travail de recherche de vocabulaire : culotte, perruque, habit, petite vérole, arçon, chaperon... La liste des "effets volez" comporte des armes et des objets précieux. Une partie de ceux-ci étaient adressés à des horlogers de Lille. La voiture publique transporte voyageurs et colis.

Document 7 . Déjà des problèmes avec les "routiers" ! Lettre de Turgot à l'Intendant de Picardie sur les voituriers qui refusent de céder le pavé aux diligences et aux personnes qui courent la poste. A.D. Somme C 1345/13.

Mais, comme les deux cas cités par le ministre concernent la route de St Just à Clermont, Bruno d'Agay renvoie à l'Intendant de Soissons, dont c'est le ressort.

Document 8 . Souvenirs de voyage. Péronne vu par Dirk Verrijk, topographe hollandais vers 1767. Cliché Musée municipal d'A rnhem. A.D. Somme, série Fi.

Cet artiste, qui fit, vraisemblablement à pied, le voyage de Paris à Bruxelles vers 1767 a laissé un carnet de croquis, dont une quinzaine se rapporte à notre département.

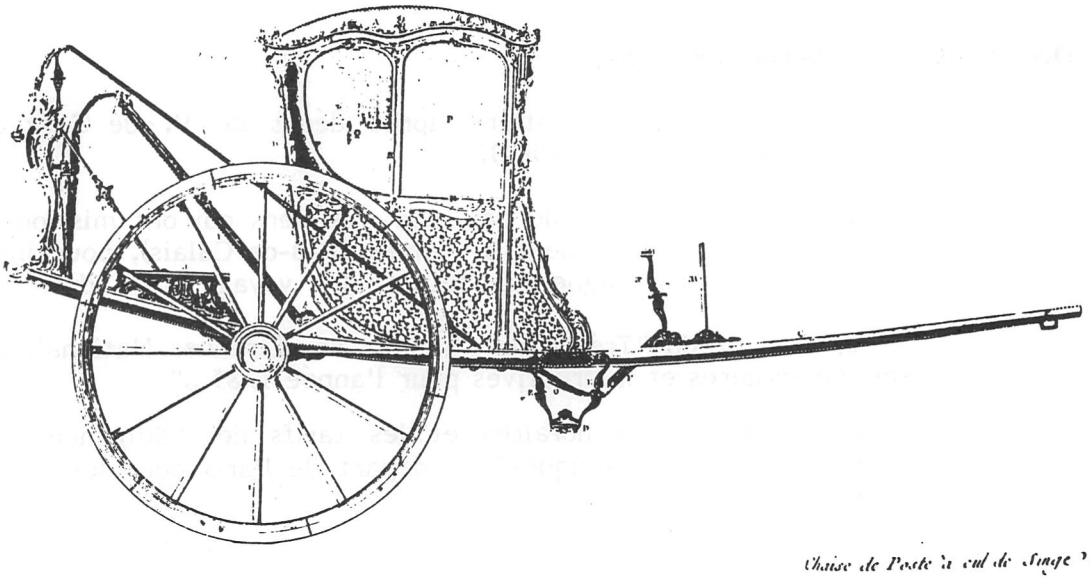

Chaise de Poste à cul de Singe.

CRDP D'AMIENS
45, rue Saint Leu - 80000 Amiens

Imprimé en France
au CRDP, en novembre 1987

pour l'Inspection Académique
de la Somme
Dépôt légal imprimeur : 4 ème trimestre 1987
Dépôt légal éditeur : 4 ème trimestre 1987
Le Directeur de la Publication : R. VIGIN